

N° du film : 48355 **Version :** 3 1992-11-03

(Voir décision de la Régie datée du 9 novembre 1992)

PASSENGER 57

GENRE : Drame

RÉSUMÉ :

Arrêté par le FBI à cause de ses nombreux actes de terrorisme, Charles Rane, surveillé par deux policiers, est conduit à bord d'un avion qui doit l'amener à L.A. pour son procès. Dans le même avion, par pur hasard, a pris place John Cutter, grand expert des services de l'escouade anti-terrorisme. Peu après le décollage, un groupe de terroristes armés tuent les policiers qui escortent Charles Rane, libèrent ce dernier des menottes et menacent de mort les passagers et les membres de l'équipage. John Cutter réussit à se cacher dans les toilettes et à informer son patron du FBI (Sly Delvecchio) de ce qui se passe à bord. Ayant pénétré dans les soutes et aidé par une hôtesse de l'air, il décide de saboter l'avion en provoquant une perte de combustible, le tout dans le but de rendre nécessaire un atterrissage forcé. Au risque de sa vie, John atteint son objectif, mais dès que l'avion reprend terre, Charles s'échappe avec deux de ses amis. John qui le poursuit est arrêté par la police qui le détient jusqu'à l'arrivée par hélicoptère de Delvecchio. C'est là le point de départ d'une longue série d'affrontements sanglants, de fusillades et de violences sauvages. À bord de l'avion, selon les instructions données par Charles, plusieurs passagers ont été tués et les cadavres jetés sur la piste. En menaçant de massacrer tous les autres passagers, Charles obtient de monter à bord, sain et sauf. Mais il se retrouve face à face avec John qui, après une attaque extrêmement violente, aura raison de lui.

MOTIFS :

Film d'action qui se déroule sur l'écran avec une très grande accumulation de violences sanglantes, aspect renforcé par un terroriste psychopathe cynique et bestial à souhait. La folie morbide et troublante de Charles explose furieusement, implacablement, et le spectateur est invité à savourer ses manifestations. Même si la vraisemblance n'est pas de .../2

- 2 -

mise et que les poursuites traînent en longueur avec de multiples rebondissements inutiles, la violence présente d'un bout à l'autre du film est proprement insoutenable et risque d'accabler lourdement le public. Le montage serré, le rythme essoufflant, la trame sonore assourdissante et les effets spéciaux percutants augmentent encore la force de frappe du film. Pour toutes ces raisons et compte tenu du consensus social de la société québécoise actuelle au chapitre de la violence, le jury d'examen classe cet ouvrage dans la catégorie la plus restrictive et l'accompagne de l'indication «violence».

CLASSEMENT : 18 ans et plus

INDICATION(S) : Violence

5 novembre 1992

Eugenia Dau
Présidente du jury d'examen



DÉCISION SUR LA DEMANDE
DE RÉVISION DE CLASSEMENT
ACCORDÉ À «PASSENGER 57»

La Régie du cinéma classait, le 4 novembre dernier, le film «Passenger 57» dans la catégorie "18 ans et plus". Ce classement s'accompagnait de l'indication "violence".

Le 4 novembre, le distributeur de ce film au Québec, Warner Brother Canada inc., détenteur d'un permis spécial de distributeur, présentait une demande de révision de ce classement conformément aux dispositions des articles 149 et suivants de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1).

De consentement avec la représentante du distributeur, madame Francine Loranger, l'audition relative à cette demande était fixée au 5 novembre à 16 heures, aux bureaux de la Régie, vu l'urgence de la situation, le film devant sortir en salle le 7 novembre 1992.

Les membres de la Régie du cinéma ont visionné ledit film. Lors de l'audition, madame Loranger était présente.

Madame Loranger a eu l'occasion de lire la fiche de classement peu avant l'audition.

Madame Loranger soumet plusieurs arguments à l'encontre d'un classement "18 ans et plus".



Le film a été classé dans la catégorie "14 ans et plus" partout au Canada, il a été classé "R" par la MPAA. Se peut-il vraiment qu'on ait erré partout sauf au Québec? Elle soumet également que le film est moins violent que «Under Siege» film récemment classé dans la catégorie "16 ans et plus". Elle mentionne à la Régie qu'un classement "18 ans et plus" tuera le film pour lequel elle a d'ailleurs fait faire 18 copies doublées au Québec. Elle a fait faire de l'argent au Québec, on ne peut la pénaliser ainsi.

Elle ne comprend pas la fiche de classement. Pourquoi dire que le film est invraisemblable et d'autre part que la violence est insoutenable et risque d'accabler lourdement le public. Elle ajoute avoir visionné le film au Dauphin avec une dizaine d'exploitants de salle de cinéma. Personne n'a trouvé le film violent. Tout le monde s'attendait à un classement "13 ans et plus". Bref elle soumet qu'il s'agit d'un film d'action avec un peu de violence. Un film court, au montage serré où le suspense est présent, pas un film violent qu'il ne faudrait montrer qu'aux seuls adultes comme «Out for Justice» ou «Hard to Kill».

Les membres de la Régie après avoir entendu madame Loranger ont pris le dossier en délibéré.

Les membres de la Régie s'interrogent sur la décision prise par les examinateurs. Le film en est manifestement un où l'action et la violence sont très présentes. Les membres de la Régie n'ont cependant pas constaté de la complaisance dans l'utilisation de la

violence, sur le plan graphique. Le meurtre du spécialiste en chirurgie plastique est suggéré plutôt que filmé en gros plan; le père de famille assassiné dans l'avion l'est sans emphase visuelle; ce sont des têtes de chevaux de bois qui explosent sous l'impact des balles pendant la fête foraine etc. L'auteur utilise des enfants dans le film mais aucune offense ne leur est faite physiquement. Bref, les membres de la Régie ne partagent pas l'opinion des examinateurs car il ne leur semble pas que le spectateur soit "invité" à savourer les manifestations de la folie morbide et troublante de Charles. Cette violence d'ailleurs n'est ni "insoutenable" ni "accablante". Les membres de la Régie n'ont pas remarqué d'effets spéciaux percutants. Ils ont par ailleurs noté beaucoup d'invraisemblances: le saut d'un avion en marche, la "remontée" de John Cutter dans l'avion, le téléphone sans fil et la façon d'alerter Delvecchio, les policiers à qui John donne moult coups et déboulent les escaliers et reviennent quelques instants plus tard indemnes pour s'excuser auprès de leur supérieur de ce que John s'est évadé, la rapidité avec laquelle les deux pilotes comprennent qu'il leur faut dire que Charles est maintenant "en charge" du vol, la façon dont John retrouve les bandits dans la fête foraine sans les avoir vu s'enfuir, etc.

Il y a dans le film plusieurs moments de répit: les épisodes avec le personnage Delvecchio, la période d'attente dans la cale où se tissent certains liens entre John et l'agente de bord, les scènes où intervient le policier de la petite ville et ses hésitations, le rôle du vieux couple dans la tour

d'observation, l'humour de la vieille dame à bord de l'avion ou les commentaires de John du genre "I'm the good guy" lorsqu'il entre dans le cockpit à la fin du film.

Bref, le tout correspond sans doute à ce que l'on retrouve dans la fiche de classement: "l'invéraisemblance n'est pas de mise et (que) les poursuites traînent en longueur avec de multiples rebondissements inutiles". Ces commentaires que les membres de la Régie veulent reprendre à leur compte, ne cadrent pas avec la conclusion à savoir que le montage du film serait "serré" et le rythme "essoufflant". Quant à la trame sonore, tout en reconnaissant qu'elle est efficace elle n'était lors du visionnement, "assourdissante", que parce que le volume du son était trop élevé. →

Les membres de la Régie considèrent que le film se rapproche effectivement de certains films d'action classés avec raison par la Régie dans la catégorie "16 ans et plus" et qu'il convient à un même public qui a atteint une certaine maturité. ↴

POUR CES MOTIFS, LES MEMBRES DE LA RÉGIE

RÉVISENT la décision rendue le 5 novembre 1992;

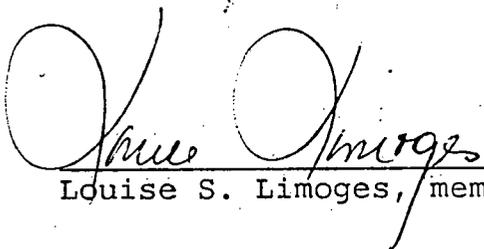
CLASSENT le film «Passenger 57» de Kevin Hooks d'une durée de quatre-vingt-quatre (84) minutes dans la catégorie "16 ans et plus";

ACCOMPAGNENT ledit classement de l'indication "violence".

MONTREAL, le 6 novembre 1992



Claude Benjamin, président de la Régie



Louise S. Limoges, membre de la Régie



Louis Desrosiers, membre de la Régie